This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1253.56

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT

MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST

MDCCCC

GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE

QUELQUES

NOMS GAULOIS

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

PAR

P. CHARLES ROBERT

Membre de l'Institut

Extrait du *Bulletin Épigraphique de la Gaule.* — Juillet-Août 1881

VIENNE

E.-J. SAVIGNÉ, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

1881

1253.56

HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY

Harvard College Library
Rhind Collection
Gift of J. Benjamin Coolidge
and Archibald Cary Coolidge
Feb. 23, 1900.

QUELQUES NOMS GAULOIS

Les inscriptions suivantes, qui se trouvent à Bordeaux, puisent quelque intérêt dans ce fait qu'elles mentionnent des noms dont l'origine est gauloise. Les deux premières sont, si je ne me trompe, encore inédites ; les autres n'ont pas été publiées d'une manière correcte. Mes dessins sont à environ 7,5 % ; je me suis attaché à les obtenir exacts, car la forme des lettres n'est pas sans une certaine importance pour la détermination approximative de l'âge des monuments (1).

I

C[aio] Iul[io] Andelipae Aquitani f[ilio] Iulia Advorix uxor her[es] ex t[estamento] p[onendum] c[uravit].

(1) Cf. - A. Munier, *Materia palaeographica*, Mayence, 1875, in-4°.

Le tableau sur lequel se développe cette inscription est incrusté dans un mur sous l'escalier de l'hôtel de Madame Ravez. Les lettres sont très pures de forme ; de nombreuses ligatures, artistement combinées, ont permis de les faire tenir dans un espace relativement restreint. Les mots sont séparés par des palmes et des feuilles de lierre.

Le défunt se nommait *Caius Iulius* et sa femme *Iulia*. Le gentilicium de César, adopté au temps de la conquête par divers chefs, se répandit, dès le commencement de l'empire, dans toute la Gaule, mais d'une manière inégale ; fréquent à Bordeaux, il est moins commun à Périgueux que le nom de la gens *Pompeia*.

Le cognomen *Andelipa* est gaulois ; il rappelle divers ethniques, tels que Andecavi, Andecamulum, Andematunum, Anderitum. On rencontre dans les légendes monétaires antérieures à la conquête (1), et dans les inscriptions de la période impériale (2), des noms qui ont le même préfixe (3).

Advorix est bien gaulois par sa terminaison (4). On peut y retrouver le thème d'où est dérivé Adua-tuci ; tel est du moins l'avis d'un homme très compétent, M. d'Arbois de Jubainville.

II

(1) Andecombo (Ch. Robert, *Catalogue de monnaies gauloises*, dans l'annuaire de la Société francaise de numismatique, 1878). Andobru (E. Hucher, *Art gaulois*, n° 162, 2me partie).

(2) Andebrocirix, Anderesene, Anderex (*Liste des noms présumés gaulois, tirés des inscriptions. Revue celtique*, III, p. 97).

(3) Cf. sur le préfixe *Ande*, Zeuss, *Grammatica celtica*, 2me édit., p. 867.

(4) Voir sur les noms gaulois en *ix*, Zeuss, *Grammatica celtica*, 2me édit., p. 20.

I[ovi] o[ptimo] m[aximo] Livia Divogen(a) poni iussit denarios centum quinquaginta h[eres] c[uravit] (1).

L'inscription est en beaux caractères et d'une bonne époque; elle constate qu'une femme nommée *Livia Divogena* avait consacré cent cinquante deniers à l'érection d'un monument en l'honneur de Jupiter.

Divogena présente une terminaison qui se rencontre dans quelques légendes monétaires du temps de l'indépendance et, plus fréquemment, dans les inscriptions de l'époque romaine (2). D'autre part, *Divos*, *Deivos* ou *Dêvos* est généralement considéré comme étant, en Gaule, l'expression de la divinité ou d'un dieu particulier. Divogena est donc bien un nom gaulois qui aurait le même sens que le grec Διογένεια (3) et le latin Diogenia (4).

III

Cintugen[a], Solimari filia, defuncta an[norum] XXXI, Cinto maritus de suo dedit.

Cette inscription présente de petites particularités: une feuille de lierre coupant en deux le mot *defuncta* et, ce qui se ren-

(1) Cette pierre et les quatre suivantes appartiennent au musée épigraphique de la ville de Bordeaux.

(2) Cf. dans la *Revue celtique*, t. III, la liste des noms supposés gaulois.

(3) Pape, *Woerterbuch der griechischen Eigennamen*, t. I, p. 301.

(4) *Corp. inscr. lat.*, t II, p. 618, 10.

contre quelquefois à Bordeaux, le nom du défunt au nominatif sans que l'inscription soit terminée par une des formules *vivus sibi fecit*, ou *hic situs est*.

Cintugena et *Cinto* ont une racine qui se retrouve dans un grand nombre de noms que l'on considère comme gaulois (1), tels que *Cintugnatus*, équivalent de *Cintugenus*, *Cintus* (2), *Cintusmus* ou *Cintusmius*, *Cintullus* et *Cintussa*.

Solimarus, nom qui rappelle la déesse gauloise Solimara (3), est connu non-seulement par l'épitaphe de Bordeaux, mais par des inscriptions du Gard (4) et des contrées rhénanes (5). On le retrouve, suivant M. G. Paris (6), dans le titre d'un roman du XIIe siècle. Quelques celtistes reconnaissent dans la racine de ce nom le sens de soleil. Quant à *marus*, on est d'accord pour le traduire par grand (7). *Solima* qui se lit sur des statères d'or du centre de la Gaule antérieurs à la domination romaine et sur des deniers d'argent très communs dans l'Est, est probablement le commencement du même nom; on a longtemps attribué, avec Lelewel (8), ces dernières monnaies à Soulosse, *Solimariaca*, station de la route de Langres à Toul (9); mais on sait aujourd'hui que les noms de divinités et les ethniques sont très rares dans l'épigraphie monétaire gauloise, et que beaucoup de ceux que l'on avait cru reconnaître n'étaient que des noms de chefs ou de magistrats.

IV

(1) Creuly, *Rev. celt.*, III, 97.
(2) Zeuss, *Gramm. celt.*, 2me éd., p. 307 et 308.
(3) Orelli, *Ampl. coll.*, n° 2050.
(4) Herzog, *Gall. Narb.*, n° 264.
(5) Brambach, *inscr. Rhen.*, n°s 1380 et 1439.
(6) Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1871, p. 141.
(7) Cf. la liste de noms communiquée par M. d'Arbois de Jubainville, le 4 mars 1881, à l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres.
(8) *Type gaulois*, pl. IV, fig. 37 à 39.
(9) *Itinér. Anton.*, éd. Parthey et Pinder, p. 185, n° 38 59.

Maxsumo Ateulae f[ilio] Maiori Maxsum[i] f[ilio] Icae Congonnetiaci f[iliae] Fabatus Maxsumi f[ilius] et Comnitsiae matri Secundo Maxsum[i] f[ilio], Celtae sorori Metellus l[ibertus] de suo feci[t] mac[eriam].

L'inscription, en huit lignes, présente des caractères fort réguliers et de nombreuses ligatures; elle est consacrée par un certain Fabatus à sa famille dont il fait deux groupes. Il cite d'abord son père Maxsumus, fils d'Ateula, son frère Maior, comme lui fils de Maxsumus, et une femme, Ica, fille de Congonnetiacus; il rappelle ensuite sa mère Comnitsia, un autre frère Secundus et sa sœur Celta.

Un affranchi du nom de Metellus est intervenu de son argent pour entourer le monument d'une enceinte protectrice; c'est du moins ce qu'on peut induire de la présence des trois dernières lettres MAC, dont on peut faire MAC[eriam]. Il faut encore admettre que FECI est là pour FECI(t) et se contenter d'une construction grammaticale, qui place le verbe avant son complément.

La présence du mot *Ateula* dans notre inscription, tend à prouver qu'il ne désigne pas, comme on l'a cru, un dieu sur les deniers gaulois où il se retrouve, mais un homme. *Ateula* se décompose en *ate* et *ula*. Le préfixe *ate* se reconnaît dans les noms *ate-dios*, *ate-pilos* qui se lisent sur des monnaies gauloises de la Belgique, et dans bon nombre de noms, d'une origine gauloise incontestable, connus par divers textes (1).

Congonnetiacus, nettement tracé sur notre inscription, donne raison au Père Vincent de Vit (2) qui a adopté la même forme pour le nom d'un prince arverne, fils de Bituit, que cite Tite Live (3). Les manuscrits donnent de nombreuses variantes et, entre autres, la leçon *Congentiatus*, généralement admise. *Congonnetiacus* témoigne encore que Glück avait eu raison, dans son *Etude sur les noms celtiques mentionnés par César* (4), d'attribuer au chef carnute compagnon de Cotuatus (5) le nom *Conconnetodumnus* et de repousser la forme *Conetodumnus* qu'avaient préférée les anciens éditeurs.

(1) Zeuss *Grammatica celtica*, 2me édition, p. 866.
(2) *Onomasticon totius latinitatis*, au mot Congonnetiacus.
(3) Epitome, LXI.
(4) *Die bei Caius Iulius Caesar vorkommenden Keltischen Namen*, Munich. in-8°, 1857, p. 63-64.
(5) Caesar, *de Bello gallico*, VII, 3.

Ica et *Comnitsia* figurent sur la liste des noms gaulois relevés par M. Creuly dans la savante Revue que dirige M. H. Gaidoz (1).

Celta est le nom même de la race; *Celtus* se retrouve dans une inscription d'Espagne (2) et son diminutif Celtillus est commun.

Cette inscription n'est pas inédite; elle a été publiée, en 1851, par M. Sansas (3), qui séparait CON de GONNETIACI et lisait *Comnisiae mari* et *Celae* au lieu de *Comnitsiae matri* et *Celtae*. La Revue archéologique (4) et, plus tard, M. E. Desjardins (5), ayant reproduit cette lecture, il m'a paru bon de la rectifier.

V

D[*iis*] *M*]*anibus*] *et memoriae Dixtili*[*i*] *Nari, def*[*uncti*] *an*[*norum*] *LXV, Gerotius et Centurio fratres p*[*onendum*] *c*[*uraverunt*].

Le défunt se serait nommé *Dixtilinarius*, suivant M. Creuly(6);

(1) *Revue celtique*, t. III, p. 164 et 298.
(2) *Corp. inscr. lat.*, t. II, n° 755.
(3) *Notes sur diverses sépultures antiques de Bordeaux*, extrait du *Congrès scientifique de France*, XXIII° session, t. IV, 1865.
(4) Année 1851, p. 816.
(5) *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 402, note 4.
(6) *Rev. celt.*, n° 10.

mais *Dixtilius* ou *Dixtilus* ressemble trop à *Pixtilos* (1), vocable gaulois bien connu, pour qu'il ne paraisse pas préférable de considérer *Dixtilius* comme le nom du personnage, et *Narus* comme son surnom ; *Narus*, d'ailleurs, se trouve dans Cicéron pour *gnarus* (2) et se rencontre aussi dans les inscriptions, comme gentilicium sous la forme *Narius* (3).

L'un des deux auteurs du monument se nomme *Gerotius* pour *Gerontius*. C'est un nouvel exemple de la chute assez fréquente de la nasale N.

VI

(D[is] M[anibus] T[iti] Nob[ilii]? Favoris def[uncti] an[norum] XL et matri eius Atrebae d[e]f[unctae] an[norum] LX.

Le gentilicium Nobilius n'est pas connu ; mais le cognomen *Nobilianus*, qui se rencontre en Italie (4), permet de supposer son existence. La forme grecque Νόβλιος (5), que donnent les médailles (6), se traduit d'ailleurs naturellement par Nobilius.

Atreba manque à la liste des noms gaulois publiée dans la Revue celtique.

Charles Robert.

Paris, juin 1881.

(1) Pixtilos se lit sur des monnaies gauloises du centre antérieures à la conquête, et, à une époque moins ancienne, Pistilus figure comme marque de fabricant sur un grand nombre de poteries rencontrées de tous côtés en Gaule.
(2) Cic., *Or.* 47.
(3) Mommsen, *Corp. inscr. Neap.*, 697 (57) et 3274.
(4) *Corp. inscr. lat.*, t. V, n° 3250.
(5) Pape, *Woerterbuch der griechischen Eigennamen*, s. v.
(6) Mionnet, *Descrip. des méd. ant.*, t. VI, p. 69.

Vienne, imp. Savigné. — 1881

3 2044 004 489 019